

Département de Seine-Maritime

Commune de  
DARNETAL

PLAN LOCAL D'URBANISME

**Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables**

**PADD**



Pièce n° 2

**Elaboration du PLU**

Prescrite le 15-12-2011

/Arrêtée le 29-06-2015

/ Approuvée le





# SOMMAIRE

**PRÉAMBULE** ..... **p. 5**

**LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD** ..... **p. 9**





**PREAMBULE**



Le PADD (document du dossier du Plan Local d'Urbanisme), définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire de la commune.

Il est l'outil de la politique d'aménagement et de développement globale, cohérente et affirmée d'un Projet de Territoire.

**Le PADD définit les orientations générales des politiques :**

- d'aménagement,
- d'équipement,
- d'urbanisme,
- de paysage,
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

**Le PADD arrête les orientations générales** concernant :

- l'habitat,
  - les transports et les déplacements,
  - le développement des communications numériques,
  - l'équipement commercial,
  - le développement économique
  - les loisirs
- retenues pour l'ensemble de la commune.

**Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Ce document présente donc les objectifs de la politique d'aménagement qui doivent définir la manière dont la commune envisage son développement dans les années à venir, et les dispositions dont elle souhaite se doter pour atteindre ces objectifs.

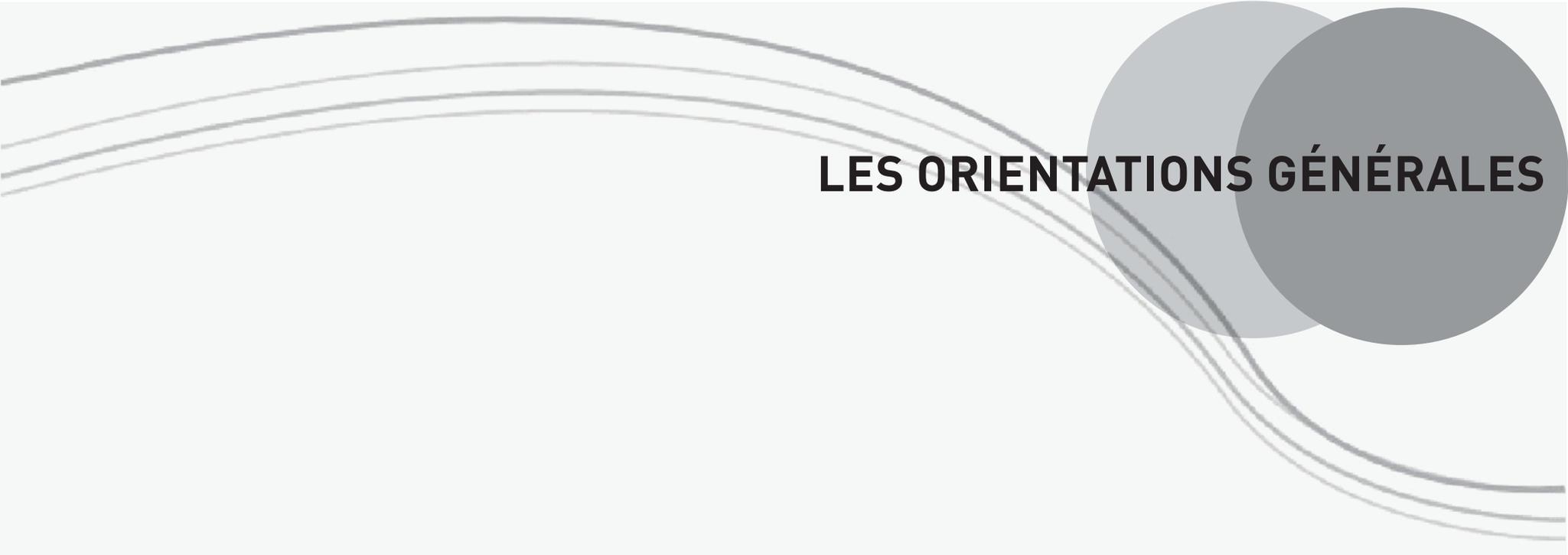
A ce titre, il fournit le cadre d'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et des dispositions réglementaires qui sont inscrites dans le règlement (écrit et graphique) du PLU.

**Le PADD constitue ainsi la véritable « clef de voûte » du PLU.**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Darnétal s'appuie sur les conclusions du diagnostic territorial préalable, véritable "état des lieux" de la commune. C'est donc sur la base de ces conclusions que la municipalité précise dans le PADD la manière dont elle se projette dans l'avenir, et planifie son développement à moyen et long terme.

Le PADD de Darnétal **affirme les principes majeurs des lois SRU, Grenelle et Alur** et **prend en compte dans un principe de compatibilité, les orientations de la CREA développées dans le SCOT et le PLH.**





# LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

# • ORIENTATION 1 : RENFORCER L'IDENTITÉ ET L'IMAGE DE LA COMMUNE

## DÉCLINAISON DE L'ORIENTATION 1 ET SES PRINCIPES D' ACTIONS



### 1. VALORISER L'IDENTITÉ INDUSTRIELLE ET POPULAIRE DE LA COMMUNE

- **Valoriser le parcours de l'eau dans la ville**, support du développement historique et industriel de la ville, notamment en aménageant et améliorant l'accessibilité piétonne des quais.
- **Protéger et valoriser le patrimoine remarquable** : tissu ancien du centre-ville, patrimoine architectural inscrit et/ou témoin du passé industriel, éléments architecturaux et naturels remarquables
- **Intégrer les ensembles d'habitat collectif** au reste de la ville, par un traitement notamment de l'espace public et un travail de renouvellement urbain permettant les parcours résidentiels.

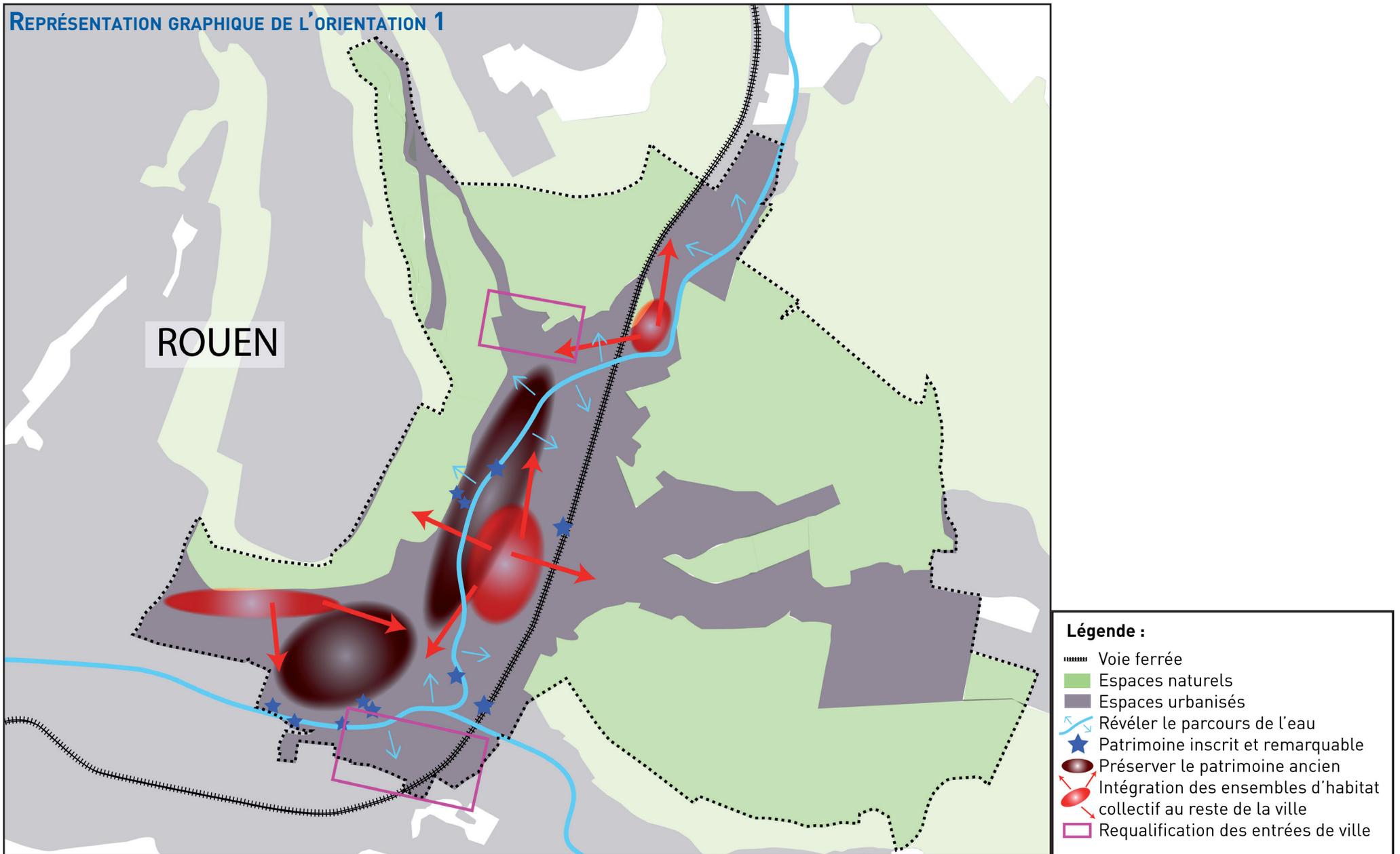
### 2. IDENTIFIER ET REQUALIFIER LES ENTRÉES DE VILLE MAJEURES

- **Maintenir des entrées de ville qualitatives au Nord**, faisant la part belle au paysage et conservant leurs vocations naturelle ou agricole.
- **Requalifier l'entrée de ville Sud** par une réorganisation des fonctions urbaines et un travail qualitatif de l'espace public.

### 3. REQUALIFIER LES FRICHES URBAINES ET ESPACES MUTABLES DE LA VILLE POUR CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE SON IMAGE ET DANS UN OBJECTIF DE CONSOMMATION NULLE DE L'ESPACE

- **Requalifier et urbaniser la friche industrielle «Aoustin»** afin de donner une nouvelle image d'entrée de ville et répondre à une large part des besoins en logements.
- **Requalifier certains secteurs dont le tissu urbain est peu structuré et peu structurant** afin de contribuer à la valorisation de l'image de la ville et dans un objectif d'efficacité foncière.
- **Encadrer et diversifier la qualité de la forme urbaine**

# ORIENTATION 1 : RENFORCER L'IDENTITÉ DE LA COMMUNE





## • ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DYNAMISME ET L'ATTRACTIVITÉ COMMUNALE

### DÉCLINAISON DE L'ORIENTATION 2 ET SES PRINCIPES D' ACTIONS



#### 1. MAINTENIR UNE LÉGÈRE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

- **Contribuer à produire l'offre de logements** nécessaire afin d'atteindre ~10260 habitants en 2025 et être en adéquation avec les objectifs du PLH, tout en maintenant ses équilibres démographiques.
- **Développer l'urbanisation en utilisant majoritairement le potentiel de renouvellement et de réaménagement urbains et dans une moindre mesure, les espaces naturels et agricoles situés au coeur des espaces urbanisés de la commune**, dans un objectif de **consommation nulle de l'espace en extension urbaine**.
- **Favoriser l'urbanisation dans des zones accessibles aux transports collectifs et connectées** aux polarités de la commune
- **Adapter l'offre en logements aux parcours résidentiels**, en diversifiant les gammes et types des nouvelles constructions.

#### 2. MAINTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

- **Soutenir et développer l'offre d'accueil des entreprises et des emplois** dans le tissu urbain existant.
- **Conforter et développer les zones d'activités économiques**, en permettant le développement d'activités existantes et l'implantation de nouvelles.
- **Revitaliser le coeur de ville à usage de commerce**, en contribuant à garantir son accessibilité, son image (entretien des façades par exemple), sa visibilité (signalétique), ainsi que le maintien de commerces en rez-de-chaussée dans l'hyper centre commerçant.
- **Favoriser le maintien et la création de commerces de proximité**.
- **Raccorder les zones d'activités au réseau Fibre Optique de la CREA** afin de favoriser le développement économique du territoire

## ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DYNAMISME ET L'ATTRACTIVITÉ COMMUNALE

### DÉCLINAISON DE L'ORIENTATION 2 ET SES PRINCIPES D' ACTIONS



### 3. HIÉRARCHISER LES AXES DE DÉPLACEMENT EN DISTINGUANT LES FLUX DE PASSAGE DES FLUX D'USAGE AFIN DE :

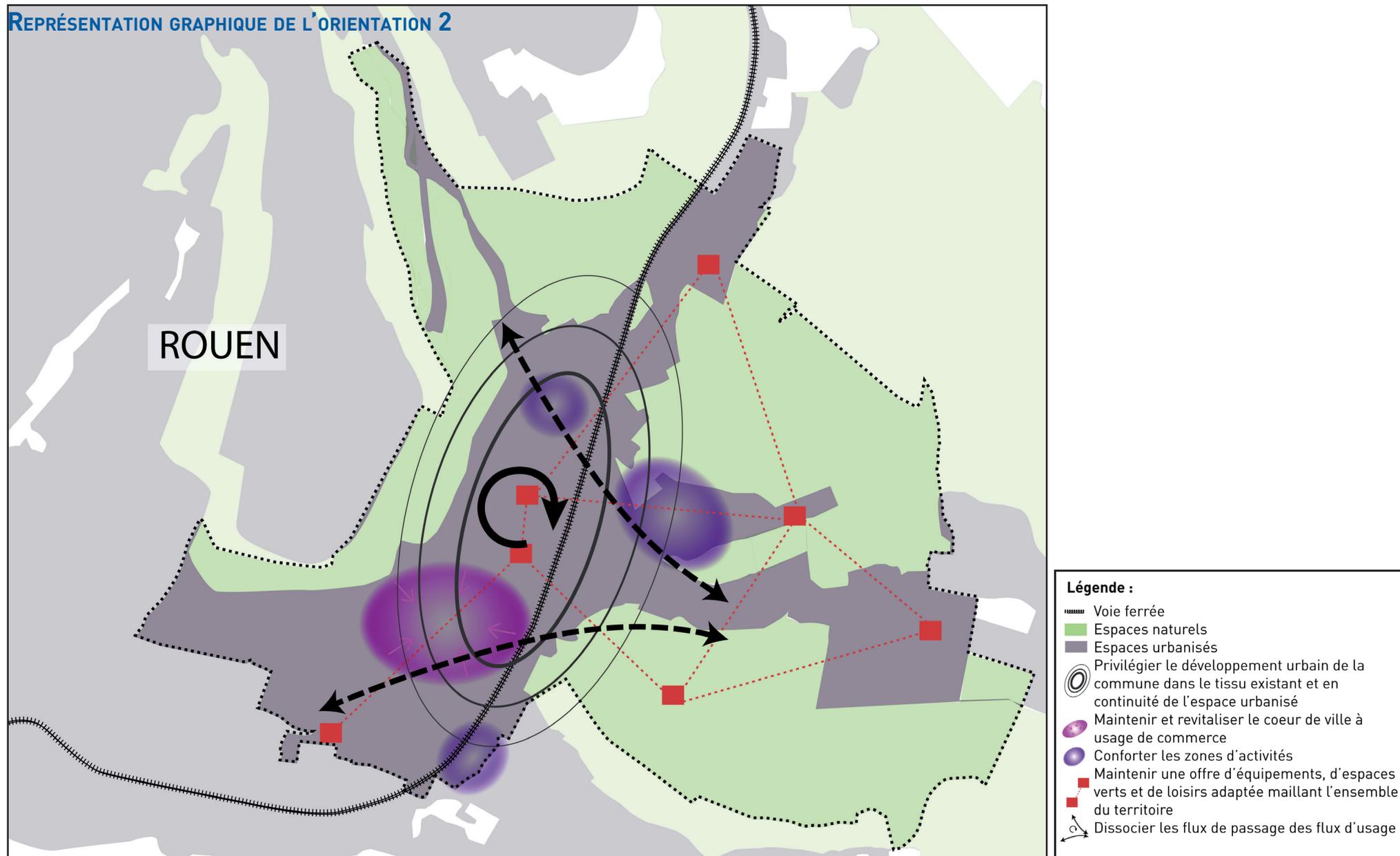
- Poursuivre le renouvellement de la ville dans le cadre d'une **organisation urbaine maillée et équilibrée**.
- **Structurer la mobilité et organiser les déplacements** de tous les Darnétalais.
- **Inciter à l'usage des transports collectifs et mobilités douces** dans le cadre des connexions quotidiennes vers Rouen.
- **Minimiser l'impact des connexions intervallées** (flux de transit) sur la vie darnétalaise, en incitant l'usage de voies indépendantes des voies internes supports de vie sociale.

### 4. CONFORTER LA MIXITÉ ET LE LIEN SOCIAL, DÉVELOPPER LES LIENS INTER-QUARTIERS

- **Poursuivre le maillage des équipements** de la ville et de ses quartiers.
- **Développer une offre d'habitat diversifiée et renouvelée**.
- **Poursuivre l'amélioration de la qualité des espaces publics et des espaces verts et de loisirs de la commune**, favoriser la création de lieux de convivialité.
- **Maintenir, développer et diversifier le commerce**, facteur d'animation et de lien social.
- **Hiérarchiser les voies de circulation et favoriser l'usage des modes doux**

## ORIENTATION 2 : FAVORISER LE DYNAMISME ET L'ATTRACTIVITÉ COMMUNALE

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE L'ORIENTATION 2



# • ORIENTATION 3 : RESPECTER LES GRANDS ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

## DÉCLINAISON DE L'ORIENTATION 3 ET SES PRINCIPES D' ACTIONS



### 1. PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET PAYSAGERS

- **Affirmer les limites actuelles d'urbanisation à ne pas franchir** dans l'objectif de lutte contre l'étalement urbain.
- **Maintenir et rétablir la fonctionnalité des espaces naturels sensibles** (ZNIEFF, coteaux calcaires, EBC, ...)
- **Maintenir les espaces naturels et paysagers des versants** : milieux fermés de forêts et milieux ouverts de pelouses

### 2. AMÉLIORER LA TRAME VERTE DANS ET AU-DELÀ DE LA COMMUNE :

- Introduire des espaces de nature en ville (alignements d'arbres, espaces verts, ...)
- Mettre en réseau les espaces verts du tissu urbain et ceux extérieurs à la commune
- Valoriser les coteaux calcaires afin de retrouver leur fonctionnalité écologique



### 3. PRÉSERVER LA TRAME BLEUE :

- Révéler le parcours de l'eau, support de la trame bleue et d'espaces publics potentiels de qualité
- Respecter les périmètres rapprochés de captage d'eau potable protégés de toute urbanisation



### 4. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET NUISANCES DANS TOUTE OPÉRATION D'URBANISATION

- **Prendre en compte le risque inondation par débordement du Robec, de remontées de nappes phréatiques et ruissellement** en respectant les axes de ruissellement identifiés et en évitant de densifier l'habitat sur les zones à risques de la commune.
- Tenir compte des **cavités, nuisances sonores** des infrastructures de transport routier et ferroviaire, ainsi que les **risques liés au transport de matières dangereuses** dans les futurs projets d'urbanisation.

# ORIENTATION 3 : RESPECTER LES GRANDS ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

